

ALERTE PRESSE

Nanterre, le 31 mars 2021

Cartes bancaires haut de gamme solidaires : le Crédit Coopératif lance les versions Platinum et Infinite avec une option de dons

Fidèle à sa vocation de banquier engagé dans les transitions sociales et environnementales, le Crédit Coopératif étoffe son offre de cartes bancaires et de produits solidaires Agir. Le client peut activer l'option de dons, dit de partage, sur sa carte Platinum ou Infinite que la banque propose désormais.

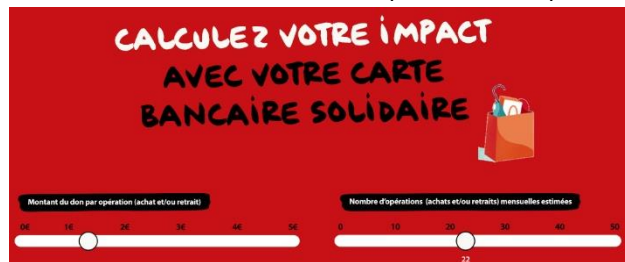
709 599 euros.

Il s'agit du montant total versé à 21 associations grâce aux cartes Agir du Crédit Coopératif au titre de 2020. Cette année, la banque coopérative veut aller plus loin en proposant à ses prospects et à ses clients patrimoniaux d'agir pour la planète, pour la solidarité internationale ou pour une société plus juste en optant pour une carte bancaire Agir [Platinum](#) ou [Infinite](#).

Opter pour une carte bancaire solidaire pour faire la différence*

Lors de la souscription, le Crédit Coopératif donne trois euros à l'association choisie par le client**, puis à chaque retrait 12 centimes d'euro pour un retrait effectué dans un distributeur du Crédit Coopératif, ou de l'un de ses partenaires***. Le client peut faire un don complémentaire à chaque utilisation de sa carte Visa Platinum Agir ou Infinite Agir, qui sera alors déductible de ses impôts.

Grâce au simulateur de dons du Crédit Coopératif, il est possible de calculer son impact à l'année sur www.lepouvoirdenousengager.fr, rubrique mesurer.



Des services haut de gamme associés

Grâce aux cartes Platinum et Infinite, les clients de la banque coopérative retrouvent l'ensemble des services liés à celles-ci. La carte Visa Infinite permet d'accéder à une conciergerie joignable partout dans le monde 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et au club Visa Infinite (événements dédiés, avantages négociés, etc.). La carte Visa Platinum intègre un volet d'assurance et une gamme d'assistance à l'étranger complète, ainsi que des capacités de paiement et de retrait élevées. Le service Platinum donne accès à de nombreux avantages dédiés.

* la délivrance des moyens de paiement est soumise à l'acceptation du dossier par le Crédit Coopératif.

** parmi la liste des associations référencées par le Crédit Coopératif.

*** dans les distributeurs des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne, ou bien 5 centimes d'euro si le retrait est effectué auprès d'un distributeur d'une autre banque.

A propos du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif est une banque engagée au service des transitions environnementales et sociales. S'il exerce tous les métiers et expertises de banquier, sa vocation est de mettre ses compétences au service des acteurs de l'économie réelle. Historiquement banque coopérative de personnes morales, son capital est apporté à 100% par ses clients : les coopératives, les PME-PMI, les mutuelles, les associations, les organismes d'intérêt général et les mouvements qui les représentent. Ils cumulent ainsi la double qualité de client et de sociétaire. Grâce à ses produits bancaires du quotidien, solidaires et tracés, les particuliers sont eux-aussi de plus en plus nombreux à faire le choix du Crédit Coopératif. www.credit-cooperatif.coop et www.lepouvoirdenousengager.fr



Contacts presse

Marie Riou, chargée des relations presse
01 47 24 89 17 - presse@credit-cooperatif.coop